

Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite
Date de publication: SHAB, KABVS 28.02.2025
Visible par le public jusqu'au: 28.02.2026
Numéro de publication: SB01-0000004042

Entité de publication
Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Odile Perret Vouillamoz

Débiteur(s):
Odile Perret Vouillamoz
Nationalité: Suisse
Date de naissance: 10.09.1957
Lieu de séjour inconnu
sans domicile connu

Objet(s) à vendre aux enchères:
Commune de Nendaz : parcelle No 5a, MC 20325, folio 4, l'Aberieu, Baar, surface totale 228 m2, soit place 168 m2 et grange 60 m2. Taxe cadastrale : biens-fond Fr. 5'880.00 et bâtiment Fr. 32'720.00.

Estimation officielle : Fr. 95'000.00

Vente aux enchères
Le 15.05.2025 à 11:00 heure, Relais du Valais, Rte de l'Abbaye 35, 1963 Vétroz

Remarques juridiques:
Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).
Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente. De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.
Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.
Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 19.03.2025

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 01.05.2025

Point de contact:
Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey
Rue de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:
Vente requise par les créanciers saisissants.
Montant à payer à l'enchère : Fr. 10'000.00
Les enchérisseurs devront se munir d'une carte d'identité et pour les sociétés d'un extrait récent du registre du commerce.

Les chèques bancaires (chèques émis par une banque, les autres chèques ne sont pas admis) ou encore les garanties bancaires irrévocables et illimitées sont admis.
La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres.